

COMMUNE D'OUFFET

Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **mardi 03 mars 2020 à 20H00'**.

Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) INTRADEL – Plan d'action prévention 2020 : décision à prendre.
- 2) Accueil extrascolaire – Programme C.L.E. 2020-2025 – Approbation : décision à prendre.
- 3) Règlement communal « Redevance d'occupation Fête foraine » - Abrogation et adoption.
- 4) Comptabilité fabricienne – Modification budgétaire n°1 ex. 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Anne : décision à prendre.
- 5) Service communal des travaux (voirie) – Acquisition d'une faucheuse déportée – Adoption du principe et fixation des conditions du marché : décision à prendre.
- 6) Salle-Aux-Oies : Convention de maintenance pour un ascenseur et un monte-charge – Principe et conditions du marchés : décision à prendre.
- 7) Parc artisanal – Vente d'un terrain de 1.743 m² à Bureau d'étude d'ingénieries des constructions « be.ML » - - Décision de principe du Conseil communal du 26/09/2019 - Approbation du projet d'acte : décision à prendre.
- 8) Parc artisanal – Vente d'un terrain de 802 m² à la sprl Michel PREVOT– Décision de principe à prendre.
- 9) Parc artisanal – Droit de rétrocession, suite à une faillite, relatif à une parcelle visée dans un acte de vente passé le 15/07/2016 – Décision de principe à prendre.
- 10) Police : divers arrêtés pris depuis le 09/12/2019 – Ratification : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 11) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 24 février 2020.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX